MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525
Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

Avis public est donné par le soussigné, monsieur Stéphane Laroche, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 5 octobre 2026, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2025-657 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 329-A (rang Saint-Alexis Est)

Ledit règlement est dépôt à l'Hôtel de ville où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

La Municipalité a reçu la conformité de la M.R.C. des Chenaux suite à l'adoption de ces règlements le 10 novembre 2026.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, ce 10e jour du mois de novembre 2026.

Stéphane Laroche,
Directeur général et greffier-trésorier